

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de BAN-DE-LAVELINE**

**SEANCE du JEUDI 11 MAI 2017**

- Suite à la consultation lancée par l'ONF pour des travaux en forêt communale, ceux-ci sont attribués comme suit :
  - ✓ Mise aux normes modernes du chemin de la Tabourate et création de piste de débardage dans les parcelles 23 et 24 : entreprise TACCA de St Jean du Marché (88)
  - ✓ Abattage dans les parcelles 23 et 24 : entreprise FORET CLEAN de Gemaingoutte (88)
  - ✓ Débardage dans les parcelles 23 et 24 : entreprise SERTELET de Raves (88)
- Proposition d'achat à un privé de sa parcelle de 38 ares au lieu-dit « A Droite Côte sur le Bois des Chênes », en raison de son enclavement dans la forêt communale
- Tirage au sort de 3 Lavelinois pour établir la liste préparatoire du jury d'assises 2018 ; les habitants concernés recevront prochainement un courrier d'information de la mairie
- Accord de principe pour un contrat aidé de 30h hebdomadaires pour des travaux d'entretien des bâtiments communaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Avis favorable à la demande d'adhésion au SDANC (Syndicat Départemental pour l'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes Mirecourt Dompaire.

Questions diverses :

- ✓ **Il est rappelé que la circulation à vélo est interdite sur l'aire de jeux et sur le sentier piétonnier situé entre le parking de l'Auberge Lorraine et l'école**
- ✓ Les travaux en cours à la Maison des Associations et à la mairie respectent le planning prévu
- ✓ L'arrêt de bus scolaire a été déplacé depuis le 09 mai 2017 de la Place Colonel Denis au parking commun à l'école et au gymnase, en accord avec le Conseil Régional et pour des raisons de sécurité routière
- ✓ Le panneau d'informations du parking de la Place Colonel Denis sera prochainement réinstallé sur le parking commun à l'école et au gymnase, pour une meilleure visibilité de la population
- ✓ Le Rallye de Lorraine (60 voitures de rallye et 40 voitures de collection) passera sur Ban-de-Laveline (secteur Algoutte/Omégoutte) samedi 27 mai après-midi ; les quelques riverains concernés seront prévenus par le maire

Le 12 mai 2017

Le Maire,  
Stéphane DEMANGE



